Caisse de retraite de l'industrie des peintres internationaux et des métiers connexes
Fiddlers Green Postal Outlet · C.P. 81032 · Ancaster Ontario L9G 4X1
Sans frais : (800) 554-2479 · Télécopieur : (866) 656-4160
pension@iupat.org · www.iupat.org

Canada

Trousse de demande de pension canadienne

IPAT IPF CPA 800
Révisé en mars

Canada

Caisse de retraite de l'industrie des peintres internationaux et des métiers connexes

Fiddlers Green Postal Outlet · C.P. 81032 · Ancaster Ontario L9G 4X1
Sans frais : (800) 554-2479 · Télécopieur : (866) 656-4160
pension@iupat.org · www.iupat.org

Demande de pension canadienne

Remplissez et soumettez ce formulaire au bureau du Fonds avec les documents requis.

Section A : Renseignements sur le demandeur (La personne à payer – tous les champs doivent être remplis.)

Nom : _____ NON : _____
D'abord *Milieu* *Dernier*

Adresse : _____
Nom de la rue *Ville* *Province/Territoire* *Postal Code*

Date de naissance: *Mois*_____ *Jour* ____ *Année* _____

Nom de jeune fille de la mère du demandeur : __

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

Lien avec le participant bénéficiant des prestations du régime de retraite :

❒ Soi-même/participant – *remplir la demande complète*
❒ Conjoint survivant – *remplir les sections A, B et G*
❒ Bénéficiaire suppléant (conjoint ou enfant ayant droit à un paiement en vertu d'une ordonnance du tribunal) – *remplir les sections A, B et G*
❒ Bénéficiaire (autre qu'un conjoint survivant) – *remplir les sections A, B et G*
❒ Autre (tuteur, procuration, etc. – joindre une explication et des documents pour démontrer votre autorité légale) – *remplir les sections A, B et G*

Date de retraite : *Mois*_____ *Jour* ____ *Année* ___
(La première date de paiement des prestations est le premier jour du mois suivant la date de réception de votre demande.)

Section B : Renseignements sur le participant (la personne qui a travaillé et qui a des prestations du régime de retraite.)

Nom : _____ NON : _____
D'abord *Milieu* *Dernier*

Date de naissance: *Mois*____ *Jour* ____ *Année* ___ Numéro de téléphone : _____

État matrimonial actuel :
❒ Célibataire ❒ Marié ❒ Divorcé ❒ Veuf ❒ Séparé légalement ❒ Conjoint de fait marié, dernier

conseil de district affilié ou union locale : _____

Travaux actuels ou récents du plan industriel de l'IUPAT (ou date prévue de la dernière date) :

*Mois*_____ *Jour* ____ *Année* ___ Employeur : _____ Province : _____

Continuer à la page suivante →

Section C : Invalidité du Régime de pensions du Canada (Québec)

Remplissez cette section si vous souhaitez présenter une demande de pension d'invalidité, si vous y êtes admissible.

Date à laquelle vous êtes devenu invalide pour la première fois : *Mois*___ *J o u r* __ *A n n é e*_

Avez-vous présenté une demande d'invalidité du Régime de pensions du Canada (Québec)? ❒ Oui ❒ Non

Si oui à ce qui précède, la demande d'invalidité du régime de retraite a-t-elle été approuvée? ❒ Oui ❒ Non
Si votre demande d'invalidité du Régime de retraite a été approuvée, soumettez l'indemnité de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (Québec) avec cette demande. Ce document doit être reçu avant que les prestations puissent être versées.

Section D : Renseignements sur le conjoint

Veuillez également remplir le formulaire *de déclaration de l'état du conjoint ci-joint*. Si vous avez un conjoint tel que défini dans le formulaire, veuillez fournir les renseignements de votre conjoint ci-dessous.

Nom : _____
D'abord *Milieu* *Dernier*

Adresse : _____
Nom de la rue *Ville* *Province/Territoire* *Postal Code*

Date de naissance du conjoint : *Mois*_ *J o u r* ____ *A n n é e* ___ NON : _____

État matrimonial du conjoint :
❒ Marié, non séparé ❒ Marié, séparé – Date de la séparation : *Mois*_____ *J o u r* ____ *A n n é e* ___
❒ Common law – Date de début de la relation de fait : *Mois*_____ *J o u r* ____ *A n n é e* ___

Section E : Renseignements sur le bénéficiaire

Remplissez cette section si vous n'avez pas de conjoint ou si votre conjoint a renoncé à son droit à une prestation réversible. Veuillez noter qu'en signant la section G de la présente demande, vous révoquez toute désignation de bénéficiaire antérieure et désignez le bénéficiaire suivant pour recevoir les paiements de pension garantie restants à votre décès.

Nom : _____
D'abord *Milieu* *Dernier*

Adresse : _____
Nom de la rue *Ville* *Province/Territoire* *Postal Code*

Date de naissance du bénéficiaire : *Mois*_ *J o u r* ____ *A n n é e* ___ NON : _____

Lien du bénéficiaire avec le participant : _____

Continuer à la page suivante →

Section F : Déclaration de l'état du conjoint

Remplissez cette section en présence d'un témoin. Cochez tous les énoncés qui s'appliquent à vous. Vous devez cocher au moins une des cases ci-dessous :

❒ Je déclare, sous peine de parjure, que je ne suis pas légalement marié pour le moment.

❒ Je déclare, sous peine de parjure, que je ne peux pas retrouver mon conjoint. *Vous devez inclure le nom, le numéro d'assurance sociale et la dernière adresse connue de votre conjoint à la section 4.*

❒ J'affirme, sous peine de parjure, que j'ai déjà été marié, mais que je suis divorcé et qu'il n'y a pas d'ordonnance ou d'entente exigeant le versement de prestations de retraite à mon ex-conjoint. *Vous devez joindre un jugement de divorce et une copie de toute entente de règlement des biens. Ces renseignements seront traités comme des renseignements personnels confidentiels.*

❒ J'affirme, sous peine de parjure, que j'ai déjà été marié et que j'ai joint toutes les ordonnances ou ententes qui exigent le versement de prestations de retraite à mon ex-conjoint et qui n'ont pas déjà été déposées au bureau de la Caisse. *Vous devez joindre toutes les ordonnances ou ententes sur les prestations de retraite qui n'ont pas déjà été envoyées au bureau de la Caisse.*

❒ J'affirme, sous peine de parjure, qu 'aucune des déclarations ci-dessus ne s'applique à moi.

_____	_____
Signature du demandeur	Rendez-vous
_____	_____
Signature d'un témoin non apparenté	Rendez-vous

Section G : Déclaration du demandeur

Par la présente, je demande une pension de la Caisse de retraite de l'industrie des peintres internationaux et des métiers connexes (Canada). Les déclarations contenues dans cette demande sont vraies au meilleur de ma connaissance et de ma croyance. Je comprends qu'une fausse déclaration peut me rendre inadmissible aux prestations de retraite et que les fiduciaires ont le droit de recouvrer tout paiement qui m'a été fait en raison d'une fausse déclaration.

_____	_____
Signature du demandeur	Rendez-vous
_____	_____
Signature d'un témoin non apparenté	Rendez-vous

Demande de pension canadienne - Instructions

Veuillez lire attentivement cette *demande de pension canadienne*. Assurez-vous de répondre à toutes les questions et de joindre des feuilles supplémentaires si vous avez besoin de plus d'espace.

Une fois votre demande terminée, si vous êtes admissible aux prestations, vous recevrez une lettre de détermination et un formulaire de choix de prestations qui indiqueront le montant des options de prestations et de pension respectives auxquelles vous avez droit. Il y aura une explication détaillée de chaque option disponible et du montant de vos prestations dans le cadre de chaque option. Après avoir examiné ces renseignements, vous et votre conjoint, le cas échéant, devrez choisir une option en vertu de laquelle vous souhaitez que votre prestation soit versée. Les types d'options de retraite et de paiement sont décrits dans votre description sommaire du régime. **Vous n'avez pas à choisir une option de pension pour le moment.**

Si vous êtes marié à la date de votre retraite, vous aurez besoin du consentement de votre conjoint pour choisir une option autre qu'un formulaire qui prévoit des prestations viagères pour votre conjoint ou pour choisir un bénéficiaire autre que votre conjoint.

Preuve d'âge
Une preuve d'âge pour vous et votre conjoint ou bénéficiaire doit être fournie au bureau du Fonds avec votre demande. Les types de documents acceptables sont énumérés ci-dessous par ordre de préférence : (Vous pouvez soumettre une photocopie de ces documents.)

- Un certificat de naissance
- Un certificat de baptême ou une déclaration indiquant la date indiquée dans un registre de l'église, certifié par le gardien de ce registre.
- Avis d'enregistrement de naissance dans un registre public de l'état civil
- Acte de naissance de l'hôpital, certifié par le dépositaire de ce dossier
- Une carte d'assurance-maladie ou un certificat d'assurance sociale, si l'âge ou la date de naissance est indiqué
- Une déclaration signée par le médecin ou la sage-femme qui a assisté à l'accouchement, indiquant la date de naissance indiquée dans son dossier;
- Acte de naturalisation
- Documents d'immigration

Si vous ne pouvez pas soumettre une preuve d'âge conformément aux éléments énumérés ci-dessus, vous devez soumettre au moins DEUX des éléments énumérés ci-dessous :

- Dossier militaire
- Passeport
- Permis de conduire
- Dossier scolaire, certifié par le dépositaire de ce dossier
- Carnet de vaccination, certifié par le dépositaire de ce dossier
- Une police d'assurance indiquant l'âge ou la date de naissance
- Autres éléments de preuve, comme des déclarations signées par un notarié de personnes qui connaissent la date de naissance

Demande de pension canadienne - Liste de contrôle

Examinez la liste de vérification de la demande ci-dessous pour vous assurer d'avoir joint tous les documents nécessaires avant de retourner votre demande au bureau du Fonds.

Liste de vérification des documents
(Retournez ces documents au bureau du Fonds.)

❒ Demande dûment remplie

❒ Preuve de votre âge *(Consultez les renseignements sur la preuve d'âge contenus dans les instructions pour obtenir une liste des documents acceptables.)*

❒ Preuve de l'âge de votre conjoint ou bénéficiaire *(Consultez les renseignements sur la preuve d'âge contenus dans les instructions pour obtenir une liste des documents acceptables.)*

❒ Certificat de mariage ou de divorce *(s'il y a lieu)*

❒ *Formulaire de déclaration de l'état du conjoint*

❒ Indemnité d'invalidité du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec *(s'il y a lieu)*

Retournez votre *demande de pension canadienne* , y compris tous les documents nécessaires, à l'adresse suivante :

Caisse de retraite de l'industrie des peintres
internationaux et des métiers connexes
Fiddlers Green Postal Outlet
C.P. 81032
Ancaster (Ontario) L9G 4X1

Union internationale des peintres et des métiers connexes et régime de retraite de l'industrie (Canada)
N° d'enregistrement 0587519

Déclaration de l'état du conjoint

Utilisez ce formulaire pour confirmer si le participant a un époux admissible (marié ou conjoint de fait) au moment de son adhésion au régime **et** au moment de sa retraite. Cette déclaration doit être signée par le participant.

(Mise à jour le 1er mai 2006)

Section 1 : Renseignements sur les participants

Nom du participant : _____ _____
Prénom (en caractères d'imprimerie) Nom de famille (en caractères d'imprimerie)

Section 2 : Définition de conjoint

Le terme « **conjoint** » est défini par la législation de la province dans laquelle vous êtes ou avez été **employé**. Vous êtes considéré comme étant employé dans la province où vous vous présentez travailler.

VEUILLEZ LIRE LA DÉFINITION APPLICABLE DE « **CONJOINT** » FIGURANT À LA DERNIÈRE PAGE DU PRÉSENT DOCUMENT AVANT DE REMPLIR LES SECTIONS CI-DESSOUS.

Aux fins de la présente déclaration, toutes les références au terme « **époux** » comprennent également un « **conjoint de fait** » et un « **conjoint de fait** » tels que définis à la dernière page du présent document, le cas échéant.

Veuillez noter que si vous êtes **marié**, vous êtes considéré comme ayant un « conjoint » même si vous êtes séparés **sauf** indication contraire dans la définition de « conjoint » qui s'applique à vous.

> **Participants de la NOUVELLE-Écosse seulement :**
> Si cette déclaration est faite au moment de votre retraite, vous **n'êtes pas** considéré comme ayant un « **conjoint** », si vous **vivez séparément** de votre « conjoint » au moment de votre retraite.

Section 3 : Déclaration de l'état du conjoint

J'ai lu et compris la définition de « conjoint » qui s'applique à moi. Selon la définition

de « **conjoint** », à la date de la présente déclaration,

Je déclare que : ☐ J'ai un conjoint

☐ Je **n'**ai pas de conjoint

Section 4 : Renseignements sur le conjoint

Si vous avez un conjoint, veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom du conjoint : _____ (Prénom / Nom)

Date de naissance du conjoint : _____ (Mois / Jour / Année)

☐ Marié ☐ Conjoint de fait

Section 5 : Signature

Je fais cette déclaration solennelle en croyant consciencieusement qu'elle est vraie, et sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle était faite sous serment.

Témoin :

_____ _____
Signature du déclarant Signature du témoin

_____ _____
Nom du déclarant (Print) Nom du témoin (Print)

DATÉ Cette _____ Jour de_____ , 200____ .

DÉFINITIONS DES CONJOINTS

Alberta *(en vigueur le 1er juin*

« **Conjoint** » S'entend de ce qui suit :

(a) une personne qui, au moment pertinent, était mariée au participant et n'avait pas vécu séparément du participant pendant 3 années consécutives ou plus;

(b) s'il n'y a pas de personne à laquelle s'applique l'alinéa a), une personne qui, immédiatement avant le moment pertinent, avait vécu avec le participant dans une relation conjugale
   (i) pour une période continue d'au moins 3 ans, ou
   (ii) d'une certaine permanence, s'il y a un enfant de la relation par naissance ou par adoption.

Colombie-Britannique *(en vigueur le 15*

« **Conjoint** » S'entend de ce qui suit :

(a) une personne qui, au moment pertinent, était mariée au participant et qui, si elle vivait séparément du participant au moment pertinent, n'a pas vécu séparément du participant pendant plus de 2 ans précédant immédiatement le moment pertinent;

(b) si l'alinéa a) ne s'applique pas, une personne qui vivait et cohabitait avec le participant dans une relation semblable au mariage, y compris une relation semblable au mariage entre des personnes du même sexe, et qui vivait et cohabitait dans cette relation depuis une période d'au moins 2 ans précédant immédiatement la date pertinente.

Manitoba *(en vigueur le 30 juin*

« **Conjoint** » désigne la personne qui est mariée au participant.« **conjoint de fait** » s'entend :

(a) une personne qui, avec le participant, a enregistré une union de fait en vertu de l'article 13.1 de *la Loi sur les statistiques de l'état* civil;

(b) une personne qui, n'étant pas mariée au participant, a cohabité avec lui dans une relation conjugale
   (i) pour une période d'au moins trois ans, si l'un d'eux est marié;
   (ii) pour une période d'au moins un an, si aucun d'eux n'est marié.

Nouveau-Brunswick *(en vigueur le 27*

« **Conjoint** » désigne un homme et une femme qui :

(a) sont mariés l'un à l'autre,

(b) sont mariés l'un à l'autre par un mariage annulable et qui n'a pas été annulé par une déclaration de nullité;

(c) avoir vécu une forme de mariage de bonne foi qui est nulle et avoir cohabité au cours de l'année précédente;

(d) ne sont pas mariés l'un à l'autre, ont cohabité
   (i) continuellement pendant une période d'au moins trois ans dans une relation conjugale au cours de laquelle une personne a été essentiellement dépendante de l'autre pour subvenir à ses besoins;
   (ii) dans une relation d'une certaine permanence où il y a un enfant né dont ils sont les parents naturels,

   et avoir cohabité au cours de l'année précédente;

Ontario *(en vigueur le 13 juin*

« **conjoint** » Personne qui est :

(a) marié au participant et ne vit pas séparément du participant;

(b) n'est pas marié au participant et vit ensemble dans une relation conjugale avec le participant;
   (i) de façon continue pendant une période d'au moins 3 ans, ou
   (ii) dans une relation d'une certaine permanence, s'ils sont les parents naturels ou adoptifs d'un enfant, au sens de la Loi sur le droit de la famille (Ontario).

Terre-Neuve *(en vigueur le 13 décembre 2001).*

« **Conjoint** » désigne, si le Participant n'a pas de conjoint de fait, une personne qui :

(a) est marié au participant;

(b) est marié au participant par un mariage annulable et qui n'a pas été annulé par un jugement de nullité;

(c) a vécu une forme de mariage avec le participant, de bonne foi, qui est nulle et cohabite ou a cohabité avec le participant au cours de l'année précédente.

« **Conjoint de cohabitation** »

(a) à l'égard d'un participant qui a un conjoint, désigne une personne qui n'est pas le conjoint du participant et qui a cohabité de façon continue avec le participant dans une relation conjugale pendant au moins 3 ans;

(b) à l'égard d'un participant qui n'a pas de conjoint, désigne une personne qui a cohabité de façon continue avec le participant dans une relation conjugale pendant au moins 1 an;

et cohabite ou a cohabité avec le participant au cours de l'année précédente;

Nouvelle-Écosse *(en vigueur le 4*

« **Conjoint** » S'entend :

(a) soit d'un homme et d'une femme qui
   (i) sont mariés l'un à l'autre,
   (ii) sont mariés l'un à l'autre par un mariage annulable et qui n'a pas été annulé par une déclaration de nullité;
   (iii) ont vécu une forme de mariage entre eux, de bonne foi, qui est nulle et cohabitent ou, s'ils ont cessé de cohabiter, ont cohabité au cours de la période de 12 mois précédant immédiatement la date d'admissibilité;

(b) s'il n'y a pas de personne à laquelle l'alinéa a) s'applique, un particulier qui a enregistré une déclaration de partenaire auprès du participant en vertu de la Loi sur les statistiques de l'état civil (Nouvelle-Écosse) qui n'a pas été résiliée conformément à cette loi.

« **conjoint de fait** » d'un participant désigne une personne qui a cohabité avec le participant dans une relation conjugale pendant une période d'au moins 2 ans, ni l'un ni l'autre n'étant un conjoint.

Québec *(en vigueur le 24 juin*

« **Conjoint** » désigne la personne qui, selon le cas :

(a) est marié ou uni civilement avec le participant, et n'est pas séparé du lit, ou

(b) a vécu dans une relation conjugale avec un participant qui n'est ni marié ni uni civilement, qu'il soit du sexe opposé ou du même sexe;

   (i) pour une période d'au moins 3 ans;

   (ii) pour une période d'au moins 1 an si :
      (A) au moins un enfant est né ou naîtra de leur union; ou
      (B) ils ont adopté conjointement au moins un enfant alors qu'ils vivaient ensemble dans une relation conjugale; ou
      (C) L'un d'eux a adopté au moins un enfant qui est l'enfant de l'autre, tout en vivant ensemble dans une relation conjugale.

Saskatchewan *(en vigueur le 6 juillet*

« **Conjoint** » désigne :

(a) une personne mariée au participant; ou

(b) si un participant n'est pas marié, une personne avec laquelle il cohabite en tant qu'époux au moment pertinent et qui cohabite de façon continue avec le participant en tant que conjoint depuis au moins un an avant le moment pertinent.